



Préavi pour quitter une location

Par **to77**, le **02/04/2008** à **16:00**

bonjour

je souhaite quitter ma location HLM, mon ex copine est inscrit sur le baille en 1er, elle à quitter cet appartement depuis janvier 2008n à présent je souhaite à mon tour quitter cette location, mon propriétaire me demende 3 mois de préavie, mais il me semble que la nouvelle loi permet de le réduire à 1 mois?

si quelqu'un peu me donner une adresse de site où je pôurrai trouver ce texte de loi!!!

merci beaucoup

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **17:56**

bonjour, non le préavis est toujours de trois mois sauf pour mutation ou perte de l'emploi là il est d'un mois. ce le depot de garanti qui est passé à un mois.